

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
Du lundi 4 décembre 2015



Présents : Olivier BERNARD, Laurence CALIN, Christian CARETTE, Frédéric FERE, Isabelle GAGO, Claude GUICHET, Denis JACOTOT, Alexandre LUMINET, Patrice MANCEAU, Manuela PINSON, Philippe RABAUX, Jean-Luc ROYER, Patricia THIBAULT.

Excusées :

Priscilla JOUTY GARCIA, Patrizia MOYEUX.

Secrétaire : Isabelle GAGO

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Approbation du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

Travaux de mise en accessibilité de l'église

Considérant les travaux obligatoires de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments communaux, le Conseil Municipal a décidé lors d'un précédent conseil d'un agenda sur 3 ans avec, pour 2016, les travaux de la mairie et de l'église. Les travaux pour la mairie (panneaux handicapés sur le parking et tracé podotactile jusqu'à la porte d'entrée) seront réalisés en interne. Les travaux du cimetière consistant à mettre de niveau l'église depuis le portail jusqu'à la porte d'entrée sont estimés à 7 780 € HT. Le Conseil Municipal retient les travaux proposés et le budget nécessaire pour inscription en 2016. Une demande de subvention de 30 % du montant HT sera déposée auprès des services de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Propriété archéologique

17 tessons de poterie ont été découverts lors des fouilles archéologiques effectuées sur le passage de la nouvelle conduite Grdf. Le code du Patrimoine donne la propriété à la commune de la moitié de cette découverte. Les Conseillers ont donc décidé de réclamer ce patrimoine qui pourra intéresser l'école.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Côte d'Or – communauté de communes

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique) oblige à porter à 15 000 habitants le seuil démographique des Etablissement Public des Collectivités Intercommunales. Bien que regrettant de ne pouvoir conserver la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles en l'état, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de M. le Préfet de la Côte d'Or prévoyant la fusion de la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles et la Communauté de Communes du Val de Norges.

Projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Côte d'Or – syndicat d'électrification

La loi NOTRe oblige les départements à n'avoir qu'une seule Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité. Aujourd'hui, le Grand Dijon, le SICECO et le syndicat de Plombières auquel nous adhérons, ont cette compétence. Le Préfet propose la suppression du syndicat de Plombières sans que nous puissions savoir s'il y aura création d'un nouveau syndicat regroupant le SICECO et le syndicat d'électrification de Plombières ou si les communes membres de notre syndicat devront adhérer au SICECO. Devant toutes ces incertitudes, le Conseil Municipal émet un avis réservé sur ce projet préfectoral.

CCAS

La loi NOTRe donne la possibilité aux communes dont la population est inférieure à 1 500 habitants de supprimer leur Centre Communal d'Action Sociale. Le Conseil Municipal, suivant l'avis du Conseil d'Administration, décide de maintenir le CCAS à Remilly.

Dissolution du budget lotissement

La totalité des lots sont vendus. Le Conseil décide donc la dissolution du budget lotissement au 1^{er} janvier 2016.

Achat informatique 2016

Le Conseil Municipal envisage le renouvellement de l'ensemble informatique de l'école et du service périscolaire qui ne fonctionnent plus correctement. La mairie se doterait d'un nouvel ordinateur et d'un vidéoprojecteur. L'ensemble de ce nouvel équipement est estimé à 13 627.24 € HT. Une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sera demandée à notre députée Mme Kheira BOUZIANE. Suivant le montant de la subvention obtenue, le Conseil Municipal décidera en 2016 de l'achat de tout ou partie de cet équipement.

La séance se termine à 20 h.

INFORMATIONS

VENTE DE HOUPPIERS ET SUR TAILLIS

Les personnes intéressées par la vente de houppiers peuvent s'inscrire en mairie du 14 décembre 2015 au 15 janvier 2016.

VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se tiendra salle du Vernois
Vendredi 8 janvier à 18 h 30.

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée
du lundi 21 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016.

PERMANENCE

Pour les retardataires : une permanence pour l'inscription sur les listes électorales se tiendra
Le jeudi 31 décembre de 10 h à 12 h.

ELECTIONS REGIONALES 2^{ème} TOUR

Rappel pour les abstentionnistes :
En raison des travaux à la mairie, le bureau de vote est installé à l'école élémentaire.

COMITE DES FETES – FETE DES SAPINS

Le 10 janvier, derrière l'école aux anciens jardins communaux,
Venez brûler votre sapin à partir de 16 h
Avec le jeu de joie, buvette : vin chaud, crêpes, chocolat etc...